

Le Petit Penchardais

À LA UNE

VOS NOUVEAUX ÉLUS

MAIRIE

P. 5

ENFANCE

INSCRIPTIONS RENTRÉE
SCOLAIRE 2026/2027

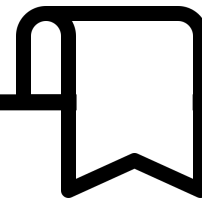
P. 12

ASSOCIATIONS

GRANDE BROCANTE DE
L'ASSOCIATION ALORS

P. 15

SOMMAIRE



Mairie

P. 4

- Liste des délibérations votées
- Résultats des élections municipales 2026
- Vos nouveaux élus
- Commissions municipales
- Commémoration du 8 mai 1945
- La mairie de Penchard dans une démarche écoresponsable
- Inscription des personnes fragiles sur le registre de la mairie
- Cimetière communal : concessions en état d'abandon
- Pour ne rien rater de l'actualité de Penchard, restez connectés !

Vie du village

P. 8

- Tous derrière les Bleus !
- Inauguration de la nouvelle école de Penchard
- Les actualités de la bibliothèque

Enfance

P. 12

- Inscription rentrée scolaire 2026/2027
- Retour sur la chasse aux œufs de Pâques
- Collecte alimentaire au profit des Restos du Cœur

Travaux

P. 13

- Travaux extension de l'école
- Travaux Allée des Grands Jardins
- Abattage des peupliers rue du Stade
- Rappel des règles d'urbanisme

Associations

P. 15

- Association ALORS
- Association Fraternelle des Anciens de Penchard
- Tennis club de Penchard
- Association des Jeux de Penchard

Billet d'humeur

P. 19

Vie pratique

P. 19

- Rappels de civisme, pour bien vivre ensemble
- Protoxyde d'azote : attention aux risques !
- Mise en garde : campagne de mise à jour de l'Assurance Maladie
- Distribution des sacs à déchets verts à Penchard

LE COIN

DES PENCHARDAIS

P. 21

- Haïku de Bastien SPANHOVE

Loisirs

P. 22

- Jeux
- Recette : Croque courgette/Kiri/jambon

FÊTE DES MÈRES LE DIMANCHE 31 MAI

Diffusez vos messages sur le
panneau lumineux du village
penchard.fr/maman2026

REPAS RÉPUBLICAIN ET OLYMPIADES

Rendez-vous au champ de foire
le **14 juillet** prochain !

L'EDITO

du Maire



Ce numéro du Petit Penchardais marque le **début du second mandat** de l'équipe avec laquelle j'ai l'honneur de diriger les affaires communales.

Cette équipe a été largement remaniée et a été élue dans son intégralité puisque, pour la première fois depuis 2008, une seule liste était proposée pour ces élections municipales. Je veux ici **remercier toutes les personnes qui sont venues voter** et nous ont renouvelé leur confiance pour ce nouveau mandat.

J'ai eu l'occasion de dire, lors de la réunion publique que nous avons organisée, que je regrettais l'absence d'une autre ou de plusieurs autres listes, car cela ne permet pas aux électeurs de choisir entre plusieurs programmes, plusieurs visions de la gestion de notre collectivité. Cela peut être interprété comme le résultat de la bonne gestion de l'équipe sortante qui n'a pas suscité le besoin d'un changement de politique. Cela peut être également l'expression du manque d'attrait de l'engagement au service de la communauté et des contraintes liées à celui-ci. A titre personnel, je suis particulièrement bien placé pour savoir à quel point les reproches sont plus facilement exprimés que les remerciements.

Cela n'entame pour autant pas **notre détermination à œuvrer pour la communauté**, et à vouloir poursuivre nos actions afin d'améliorer la qualité de vie au sein de notre village. Parmi celles-ci se trouve la facilité de circulation et de stationnement dans le village.

Comme nous l'avons proposé dans notre programme pour cette nouvelle mandature, nous allons **étudier la sécurisation de la rue du Chemin vert** dont le revêtement est très dégradé et qui ne dispose pas à l'heure actuelle de trottoirs. L'objectif de ce projet est de reprendre la structure de la rue en l'élargissant, afin de pouvoir créer un trottoir côté habitations, pour sécuriser le cheminement des piétons, et du stationnement côté champ. Cette opération ne sera réalisée que si nous arrivons à la financer sans recourir à l'emprunt.

En effet, comme je l'ai expliqué, la commune est encore engagée dans deux emprunts (pour l'achat/rénovation de la boulangerie et pour la construction du bâtiment multifonctions) et la réalisation de l'extension de notre école va donner lieu à la souscription d'un nouvel emprunt. **Nos finances ayant retrouvé un bon niveau**, nous pourrions néanmoins réaliser les travaux de voirie et d'entretien des bâtiments nécessaires à la préservation du patrimoine communal.

Notre programme comporte aussi un **volet animation** qui a pour but de créer des occasions de rassemblement autour d'événements conviviaux, pour tisser des liens et créer cette communauté de destin que nous appelons de nos vœux mais qui tarde à émerger. Nous aurons l'occasion de développer davantage ce sujet dans les semaines à venir.

Je vous donne rendez-vous pour la **traditionnelle commémoration du 8 mai** qui marquera le 81ème anniversaire de la libération de la France et vous souhaite de belles vacances de Pâques.

Marc ROUQUETTE.

RESTONS EN CONTACT

Ecrivez-moi sur mairie@penchard.fr ou prenez rendez-vous au 01 64 34 10 86

Fermeture exceptionnelle de la mairie

La permanence des élus n'aura pas lieu exceptionnellement les samedi 2 mai (pont du 1er mai), samedi 20 juin (inauguration de l'école) et samedi 27 juin (fête de l'école) : la mairie sera donc fermée pour l'occasion.



Liste des délibérations votées

Conseil Municipal du 20 mars 2026

- ◆ DÉLIBÉRATION N°1-2026 : Élection du maire
- ◆ DÉLIBÉRATION N°2-2026 : Élection du nombre d'adjoints
- ◆ DÉLIBÉRATION N°3-2026 : Élection des adjoints
- ◆ DÉLIBÉRATION N°4-2026 : Indemnités des élus
- ◆ DÉLIBÉRATION N°5-2026 : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Conseil Municipal du 26 mars 2026

- ◆ DÉLIBÉRATION N°6-2026 : Détermination des commissions municipales
- ◆ DÉLIBÉRATION N°7-2026 : Proposition de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant représentant la commune au comité de territoire du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne
- ◆ DÉLIBÉRATION N°8-2026 : Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy-lès-Meaux

Le saviez-vous ? Vous pouvez consulter toutes les délibérations et les comptes-rendus du Conseil Municipal sur le site de la mairie : www.penchard.fr

Résultats des élections municipales 2026

Le 15 mars 2026 ont eu lieu les élections municipales. L'unique liste "Penchard, l'avenir ensemble", conduite par M. Marc Rouquette, a été élue au 1^{er} tour des élections municipales avec 315 voix, soit 100% des suffrages exprimés.

Le conseil Municipal est ainsi composé de 15 sièges pourvus.

Nous remercions les assesseurs pour leur engagement et leur disponibilité pendant ce dimanche 15 mars.

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	843		
Abstentions	472	55,99	
Votants	371	44,01	
Blancs	40	4,74	10,78
Nuls	16	1,90	4,31
Exprimés	315	37,37	84,91

De plus, un siège au conseil communautaire a été pourvu au sein de la Communauté d'Agglomération des Pays de Meaux (CAPM).

Vos nouveaux élus

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, et au conseil municipal d'installation du 20 mars, nous avons le plaisir de vous présenter vos élus pour ce nouveau mandat municipal. L'équipe est pleinement engagée pour servir les intérêts de notre village et de ses habitants.



Marc Rouquette
Maire et Conseiller
communautaire



Géraldine Duparay
1^{ère} Adjointe -
Finances



Jérémy Bardeau
2^{ème} Adjoint -
Ressources humaines
et communication



Christine Sievert-Péré
3^{ème} Adjointe - Action
sociale



Guy Thomassin
4^{ème} Adjoint - Travaux et
urbanisme



Kelvine Rousseau
Conseillère municipale
déléguée - Jeunesse et
communication



Patrick Cardonnet
Conseiller municipal
délégué - Travaux et
urbanisme



Monia Lamon
Conseillère municipale



Guillaume Hugues
Conseiller municipal
délégué - Vie associative
et culturelle



Sandrine Dos Santos
Conseillère municipale



Éric Warin
Conseiller municipal



Mathilde Lapers El Hanna
Conseillère municipale



Alix Frenel
Conseiller municipal



Valérie Bour
Conseillère municipale



Sébastien Ngoc
Conseiller municipal

Commissions municipales

Les commissions municipales sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal. Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. **Elles sont le cœur de l'action municipale.** Les commissions sont composées du Maire, président de droit, et de conseillers municipaux, dont un vice-président. Suite au Conseil Municipal du 26 mars dernier, les commissions municipales suivantes ont été mises en place.

Finances et Administration municipale

- **Géraldine DUPARAY** (*vice-présidente*)
- Jérémy BARDEAU
- Sandrine DOS SANTOS
- Alix FRENEL
- Kelvine ROUSSEAU
- Sébastien NGOC

Ressources Humaines

- **Jérémy BARDEAU** (*vice-président*)
- Géraldine DUPARAY
- Guillaume HUGUES
- Monia LAMON
- Christine SIEVERT-PERE

Action sociale

- **Christine SIEVERT-PERE** (*vice-présidente*)
- Jérémy BARDEAU
- Sandrine DOS SANTOS
- Géraldine DUPARAY
- Guillaume HUGUES
- Monia LAMON

Vie associative, Culture et Sports

- **Guillaume HUGUES** (*vice-président*)
- Jérémy BARDEAU
- Valérie BOUR
- Géraldine DUPARAY
- Mathilde LAPERS EL HANNA
- Kelvine ROUSSEAU
- Christine SIEVERT-PERE

Travaux, Urbanisme et Environnement

- **Patrick CARDONNET** (*vice-président*)
- Valérie BOUR
- Guy THOMASSIN
- Sandrine DOS SANTOS
- Géraldine DUPARAY
- Alix FRENEL
- Mathilde LAPERS EL HANNA
- Sébastien NGOC

Vie communale, Animation et Petit Penchardais

- **Christine SIEVERT-PERE** (*vice-présidente*)
- Jérémy BARDEAU
- Valérie BOUR
- Géraldine DUPARAY
- Guillaume HUGUES
- Mathilde LAPERS EL HANNA
- Kelvine ROUSSEAU
- Eric WARIN

Affaires scolaires et Jeunesse

- **Kelvine ROUSSEAU** (*vice-présidente*)
- Patrick CARDONNET
- Sandrine DOS SANTOS
- Guillaume HUGUES
- Monia LAMON
- Sébastien NGOC
- Christine SIEVERT-PERE
- Eric WARIN

Commémoration du 8 mai 1945

Le **8 mai 1945**, date historique, marque la **fin de la Seconde Guerre mondiale** en Europe. C'est le jour où les forces alliées ont officiellement annoncé la capitulation de l'Allemagne nazie en 1945, mettant ainsi fin à six années de conflit dévastateur et où les combats ont cessé.

C'est un jour de recueillement où nous nous souvenons des sacrifices consentis pour défendre la liberté et la démocratie.

À cette occasion, nous vous donnons rendez-vous le **vendredi 8 mai prochain au monument aux morts** (place de la mairie) pour cette commémoration qui se tiendra à **11h**. Les élu·es du Conseil Municipal des Enfants ont par ailleurs écrit un **poème** que vous pourrez découvrir. La cérémonie sera suivie du **verre de l'amitié** en mairie.

La mairie de Penchard dans une démarche écoresponsable

C'est une belle initiative écoresponsable de la part de la commune, qui s'inscrit dans une gestion durable de ses déchets de papier.

En recyclant **85 kg de papier de bureau**, la mairie de Penchard contribue concrètement à la préservation de l'environnement.

Pour donner un ordre d'idée, recycler 1 tonne de papier permet généralement de :

- Sauver environ 15 à 17 arbres
- Économiser 26 500 litres d'eau et d'énergie
- Réduire les émissions de CO₂

L'énergie économisée grâce au recyclage d'1 tonne de papier suffirait à alimenter un foyer moyen pendant 6 mois. Donc, avec 85 kg, cela représente déjà une économie non négligeable à l'échelle locale.

L'association **ARILE**, établissement **HORIZON**, se charge de la collecte et du transfert, tous les trimestres, du papier usagé de la mairie.

Ces papiers usagés sont recyclés dans une usine française à Château-Thierry et deviennent de nouveaux papiers pour l'impression, l'écriture et l'hygiène.

La pâte à papier 100% recyclée produite à partir de papiers usagés, est en moyenne 46% inférieure à l'empreinte environnementale d'une pâte à papier neuve.



Inscription des personnes fragiles sur le registre de la mairie

INSCRIVEZ-VOUS sur le registre communal



En application de l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, il a été institué en mairie un **registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune vivant à domicile**.

Il s'agit de permettre, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (canicule, grand froid, etc...), **l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux** auprès des personnes qui se sont signalées.

Ainsi, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes vulnérables qui en font la demande.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- **les personnes âgées de 65 ans** et plus résidant à leur domicile,
- **les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail** résidant à leur domicile,
- **les personnes adultes handicapées** bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Cette demande d'inscription peut émaner de la personne vulnérable elle-même ou d'un tiers (parents, voisins, médecin, service d'aide à domicile, etc.), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposée.

Si vous souhaitez être inscrit sur le registre ou faire inscrire une personne vulnérable de votre entourage, vous devez effectuer une déclaration auprès de la mairie en remplissant un **formulaire mis à votre disposition sur le site internet**, ou **en envoyant un mail à la mairie** (mairie@penchard.fr).

Vous pouvez également contacter téléphoniquement notre agent d'accueil qui pourra vous accompagner dans cette démarche.

Afin de protéger nos Penchardais fragiles, nous vous invitons donc, à l'approche de l'été, à faire rapidement le nécessaire auprès des services de la mairie.

Cimetière communal : concessions en état d'abandon

La commune de Penchard souhaite informer les habitants de l'avancée de la procédure engagée en 2023 concernant les concessions funéraires en état d'abandon.

Après un premier constat réalisé en octobre 2023, la réglementation impose un **délai de trois ans avant toute décision**. Ainsi, **la procédure pourra arriver à son terme à partir de fin octobre 2026, avec une décision du Conseil municipal sur la reprise des concessions concernées**.

Cette reprise ne signifie pas une intervention immédiate sur toutes les concessions : les opérations de remise en état seront réalisées progressivement et concerneront en priorité les concessions les plus dégradées ou présentant un risque. Aucune concession entretenue ne fera l'objet d'une reprise. L'objectif est avant tout de pouvoir intervenir, à terme, sur les concessions les plus dégradées pouvant poser des problèmes de sécurité ou nuire à la dignité du cimetière.

Les familles concernées peuvent encore se manifester en mairie. La liste des concessions concernées y reste consultable.

Pour ne rien rater de l'actualité de Penchard, restez connectés !

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver toute l'actualité de votre village, ainsi que les informations importantes sur l'ensemble des canaux de communication de Penchard :

- notre site internet : www.penchard.fr
- notre page Facebook : [@Penchard.mairie](https://www.facebook.com/Penchard.mairie)
- notre page Instagram : [@penchard.mairie](https://www.instagram.com/penchard.mairie)

La mairie a également mis en place un groupe privé "Penchardais vigilants" : retrouvez toutes les informations sur notre site si vous souhaitez le rejoindre.

Nous vous rappelons que le groupe Facebook "Tu sais que tu viens de Penchard quand..." n'est pas un groupe officiel de la mairie. Si vous souhaitez signaler un fait ou remonter une information auprès des services de la commune, merci d'utiliser les moyens de contacts officiels : par mail (mairie@penchard.fr), par téléphone (01 64 34 10 86), ou via notre site.

VIE DU VILLAGE

Tous derrière les Bleus !

Parce que le football se vit encore plus intensément lorsqu'il est partagé, la municipalité souhaite offrir à chacun la possibilité de soutenir les Bleus dans une ambiance conviviale, festive et chaleureuse.

Certains matchs de l'équipe de France, lors de la Coupe du Monde de la FIFA 2026, seront donc retransmis sur **écran géant à la salle des fêtes de Penchard**.

Rendez-vous donc à la salle des fêtes pour venir soutenir l'équipe de France:

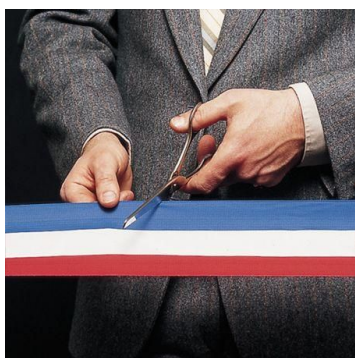
- **France - Sénégal, le mardi 16 juin à 21h.**
- **Norvège - France, le vendredi 26 juin à 21h.**

Nous espérons le parcours des Bleus le plus long possible dans cette compétition. Si les joueurs de Didier Deschamps se qualifient pour les phases suivantes, les matchs pourraient être également retransmis. Surveillez les réseaux sociaux !

L'entrée sera libre et ouverte à toutes et tous, dans la limite de 100 personnes. Une **buvette** sera tenue par l'association ALORS, au profit des enfants de l'école.

Venez nombreuses et nombreux soutenir les Bleus pour la Coupe du Monde 2026 !





Inauguration de la nouvelle école de Penchard

Les travaux de l'extension de l'école de Penchard avancent à un bon rythme : ainsi, le planning annoncé au début du chantier sera bien respecté, et **tous les élèves feront leur rentrée scolaire 2026 dans ces nouveaux locaux** et donc sur un seul et même site.

Vous êtes donc toutes et tous conviés à **l'inauguration le samedi 20 juin 2026 à 10h**. Pour l'occasion seront notamment présents la Présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse, ainsi que le Président du département, Jean-François Parigi.

Vous recevrez prochainement l'invitation dans vos boîtes aux lettres afin de pouvoir vous inscrire.

Les actualités de la bibliothèque

Appel à bénévoles

Nous souhaitons **poursuivre et renforcer l'engagement bénévole au sein de la bibliothèque**. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Nous sommes une petite équipe qui souhaite s'agrandir avec des personnes motivées et curieuses.

Si vous avez envie de vous **investir** dans un projet culturel, de **partager** des moments avec les habitants et de **faire vivre ce lieu**, **rejoignez-nous !** Contactez la mairie pour une mise en relation.

Rencontres Aquarelles

En marge de la 7^e édition du Salon du Livre du Pays de Meaux, qui a rassemblé plus de 60 auteurs et de nombreux ateliers, Penchard a accueilli deux autrices d'albums jeunesse pour des rencontres avec les enfants.

Clémence Monnet est intervenue le 6 mars à la salle des fêtes. **Laura Hedon** est venue quant à elle le 12 mars, dans deux classes élémentaires à l'invitation du directeur de l'école.

Ces rencontres ont été suivies d'ateliers **Aquarelle**, permettant aux enfants de créer leurs propres tableaux, dont certains ont été exposés à la médiathèque du Luxembourg le week-end du Salon.

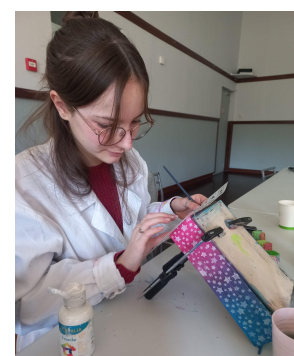
Nous remercions les autrices ainsi que le directeur de l'école pour leur implication.



Des animations pour toutes et tous à la bibliothèque

Nos lecteurs se sont initiés au **jaspage**, une tendance artistique qui consiste à peindre la tranche d'un livre pour y apposer des motifs colorés. Cet atelier, à la fois original et accessible, était animé par Juliette, créatrice du compte **Instabookeuse**.

Dans une ambiance chaleureuse, chacun a pu laisser libre cours à son imagination et repartir avec son propre ouvrage personnalisé.





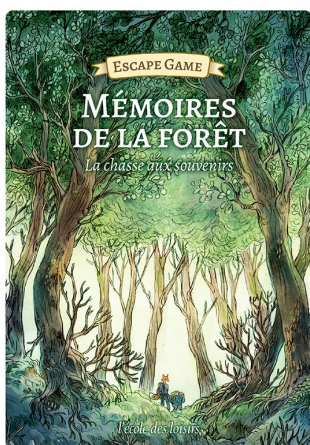
Les plus jeunes ont quant à eux été plongés dans un univers féérique à l'occasion du **spectacle « Rêve »**, proposé le 13 février par la troupe du Monde du Rêve.

Cette expérience immersive en quatre dimensions mêlait acteurs fantastiques, écran interactif, musiques oniriques, bulles par milliers et jeux de lumières. Un **moment exceptionnel** qui a enchanté les enfants du début à la fin.

Mercredi 15 avril, nos jeunes lecteurs se sont initiés à la **découpeuse numérique** et ont pu créer **leurs propres marque-pages personnalisés**. Ce dispositif, accessible pendant les heures d'ouverture habituelles de la bibliothèque, a rencontré une belle adhésion. Forts de ce succès, nous prévoyons de le reconduire l'année prochaine.



Cette saison culturelle s'achèvera bientôt avec nos derniers rendez-vous à ne surtout pas manquer.



Le mercredi 3 juin, de 15h à 16h, les enfants de 4 à 6 ans pourront **découvrir le robot Bee-Bot**, une petite abeille programmable permettant d'aborder le codage sans écran.

Et, le samedi 6 juin, un **escape game intitulé «Mémoires de la Forêt : la chasse aux souvenirs»** sera proposé aux enfants de 7 à 9 ans. Des animations qui se feront sur réservation.

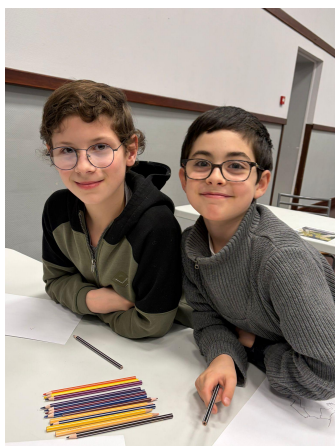
Du côté du fond documentaire, de nouveaux romans pour les adultes viennent enrichir les rayonnages, tandis qu'une plus large sélection d'ouvrages pour la jeunesse est attendue prochainement.

La carte fantastique de Penchard par les enfants de la Nuit de la lecture

Le vendredi 23 janvier, la salle des fêtes de Penchard s'est transformée en véritable **atelier de cartographies imaginaires à l'occasion de la Nuit de la lecture**. L'évènement proposait aux enfants de réinventer leur village sous la forme d'une carte fantastique.

Zone après zone, maison après maison, chemin après chemin, **ils ont redessiné Penchard** en y intégrant des forêts mystérieuses, des lieux enchantés et toute une galerie de créatures inattendues.

La carte est actuellement visible à la bibliothèque et viendra bientôt décorer les murs de l'école. Vous pouvez également la découvrir en exclusivité sur la prochaine page du Petit Penchardais.



Vous avez une question ? Une demande ?

Contactez la bibliothèque par email à mediatheque.penchard@paysdemeaux.fr

Pour rappel, la bibliothèque est **gratuite**, alors n'hésitez pas !

Inscription rentrée scolaire 2026/2027

Vous venez d'arriver à Penchard ou votre enfant est né en 2023 et a l'âge d'être scolarisé pour la rentrée scolaire de septembre 2026 ?

Voici la liste des pièces à fournir pour procéder à son inscription, à déposer à la mairie d'ici le 15 mai 2026, pour la rentrée scolaire de septembre 2026 :

- livret de famille ou acte de naissance des parents
- pièce d'identité des représentants légaux
- carnet de vaccination de l'enfant
- justification de domicile de moins de 3 mois ou attestation de domiciliation si demeure à l'hôtel
- attestation d'assurance responsabilité civile
- certificat de radiation (en cas de changement d'école)



En cas de questions, vous pouvez contacter la mairie durant les horaires d'ouverture. Ne tardez pas pour remplir ces formalités : **une inscription faite tôt permet un meilleur suivi avec l'école** et une meilleure anticipation sur l'organisation de la prochaine rentrée.

Retour sur la chasse aux œufs de Pâques



Le dimanche 5 avril dernier, la chasse aux œufs de Pâques a, une nouvelle fois, rencontré un **très vif succès** ! Les enfants accompagnés de leurs parents ont pu se rendre dans le bois de Penchard pour participer à cet événement organisé par la municipalité.

Le top départ a été donné à 11h, et les enfants, toujours plus nombreux, se sont précipités dans le bois pour être les premiers à **dénicher les traditionnels chocolats déposés par les cloches**. 2 zones distinctes habituelles ont été délimitées : une zone pour les plus **petits** (jusqu'à 7 ans), et une zone pour les plus **grands** (de 8 à 12 ans).

L'équipe municipale a profité de cet événement dédié aux enfants, pour **offrir le café aux parents** qui assistaient à la chasse, afin de partager un moment convivial.

Collecte alimentaire au profit des Restos du Cœur

Nous sommes ravies de vous annoncer qu'une collecte de nourriture et de produits d'hygiène a eu lieu le samedi 7 février à la mairie.

Certains Penchardais ont été très généreux. Grâce à ces derniers, nous avons pu récolter **62kg pour l'association Les Restos du Cœur**.

Suite à cela, Thierry Destruhaut, le responsable adjoint du centre de Meaux en charge de la logistique et du stock, a récupéré les dons. Il nous a proposé de visiter les locaux de l'association.

Malheureusement, **nous sommes assez déçues du manque d'implication** des Penchardais et des Penchardaises. En effet, seulement une dizaine de personnes ont répondu à l'appel. Nous espérons que vous vous sentirez davantage concernés lors des prochains événements caritatifs.

Avec toute notre amabilité,

Les élus du CME

(Estelle, Camille, Aria, Petra, Shaé et Sarah)



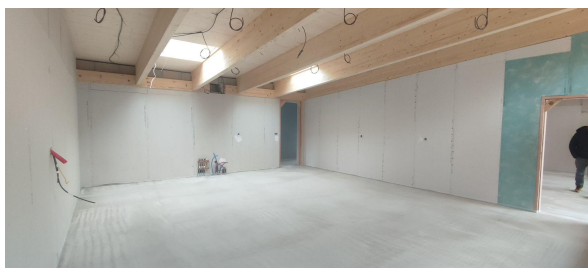


TRAVAUX EXTENSION DE L'ÉCOLE

Les travaux d'extension de l'école de l'Arpent, comme vous pouvez le constater, avancent de manière satisfaisante. Les intempéries du mois de février et début mars ont quelque peu retardé le chantier, mais **sans grand impact sur le planning**.

Le parking de dépôt a été créé, les bassins de réception des eaux de pluie ont été creusés. Les extérieurs avec la mise en place des bordures de la cour, la plantation des arbres et la création d'espaces ludiques permettent de visualiser l'espace dédié. **Un préau pour les petits a également été dressé.**

Les travaux intérieurs ont commencé par la mise en place de l'isolation, le plaquage des murs et le passage des gaines électriques. Le plancher chauffant et la dalle du sol ont été mis en place.



La surface et le volume des classes sont parfaitement visualisables.

Travaux Allée des Grands Jardins

La société **WIAME** a été diligentée pour effectuer une opération de **remise en état de l'allée des Grands Jardins**. Cette allée, bien que réservée aux seuls riverains, est très souvent empruntée par les livreurs plus soucieux de gagner du temps sur leurs livraisons que sur le respect des règles du code de la route.

Le passage répété de camionnettes dégrade rapidement une voie qui n'est pas destinée à un trafic routier intense.

Cette campagne de réfection est malheureusement provisoire et devra certainement se répéter l'an prochain. En effet, il n'est pas envisageable, pour des raisons financières, de réaliser un revêtement bitumé.



Abattage des peupliers rue du Stade

Vous êtes nombreux à vous être interrogés sur le pourquoi de l'abattage des peupliers qui bordaient la rue du stade.

Il y a plus de 10 ans, la décision de l'étêtage des peupliers avait été prise pour des raisons encore obscures. **Il faut savoir que l'étêtage de peupliers est parfaitement contre-productif.**

Voici ce qu'en disent les spécialistes :

“ En coupant le sommet d'un arbre, ce dernier est traumatisé.

On l'ampute d'une partie importante de ses feuilles, nécessaire à la photosynthèse.

En réaction, l'arbre émet de (très) nombreuses branches, à croissance verticale rapide. Ces branches sont issues de bourgeons situés sur la périphérie du tronc. La résistance mécanique de leur ancrage est beaucoup plus faible qu'une branche primaire dont la naissance se situe au centre du tronc. Par ailleurs, ces branches ont des feuilles plus grandes pour maximiser rapidement la photosynthèse. À court terme, l'arbre redeviendra aussi haut qu'avant la coupe, il aura plus de branches avec des feuilles plus grandes et leur ancrage sera moins résistant. Résultat, sa prise au vent sera beaucoup plus importante. Et le risque de voir chuter une branche sera pour le coup probable !

Dans le même temps, la plaie consécutive à l'étêtage présentera un diamètre trop important pour être recouvert. En conséquence, cette plaie restera ouverte et sera une véritable porte d'entrée pour les champignons (maladie cryptogamique), les insectes xylophages et les bactéries. À terme, l'arbre sera malade et dangereux. Il sera alors prudent de l'abattre. ”

Lorsque les arbres qui bordaient l'école en construction ont dû être abattus (pour cause d'emprise sur le futur parking et les bassins de rétention d'eau pluviale), nous avons fait réaliser une expertise sur le reste des plantations et le verdict est tombé, sans appel. Plus de la moitié étaient devenus dangereux.

Un autre problème nous a été signalé. Ces peupliers, plantés il y a plus de 50 ans, se trouvaient trop proches des canalisations de gaz enterrées et donc ne respectaient pas les normes de sécurité actuelles.

Bien entendu, cette opération n'était pas prévue au budget initial et le remplacement n'est pas non plus inscrit au budget 2026. Cependant de **nouvelles plantations avec un système racinaire moins invasif** sont envisagées dans les années à venir.



Rappel des règles d'urbanisme



Comme nous le rappelons régulièrement, pour tous travaux, la commune de Penchard est réglementée par le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Celui-ci est disponible sur le site de la mairie dans l'onglet URBANISME-PLU. Tous les Penchardais doivent le respecter.

Toute intention de travaux sur votre propriété doit **obligatoirement**, dans la majorité des cas, commencer par une demande d'autorisation : soit une déclaration préalable (DP) soit un permis de construire (PC).

Ces demandes doivent être déposées en mairie et vous devez attendre de recevoir l'arrêté d'autorisation et/ou la fin du délai légal pour commencer les travaux. Concernant les PC, une **déclaration d'ouverture de chantier** doit être envoyée en mairie.

Pour les PC et les DP, à la fin du chantier, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux DAACT doit être déposée. Ces documents sont obligatoires pour tous les Penchardais.

Ne pas respecter cette réglementation vous expose à des poursuites, des amendes et peut entraîner un dépôt de plainte auprès du tribunal administratif de Meaux. Dans les cas extrêmes, la destruction des travaux réalisés illégalement pourra être exigée par le tribunal.

Association ALORS

Bonjour à tous,

Ma plume vous écrit aujourd'hui pour vous annoncer une petite déception : notre événement « Range ta chambre » du 4 avril 2026 a malheureusement dû être annulé faute d'inscriptions suffisantes. Mais ce n'est que partie remise !

Bonne nouvelle : la brocante annuelle aura lieu le dimanche 7 juin



Nous vous attendons nombreux pour notre **grande brocante du dimanche 7 juin**.

Au programme : bonne humeur, bonnes affaires et bien sûr buvette, frites, merguez et délicieuses chipolatas

Les réservations sont déjà ouvertes via le QR code.

Nous avons besoin de vous !

Comme toujours, votre aide est précieuse :

- préparation de crêpes et gâteaux
- tenue de la buvette
- gestion du barbecue
- installation et rangement



Nous recherchons des bénévoles souriants : pâtissiers, crêpiers et bras musclés !

Nous rappelons que tous les parents sont membres de l'association, et que toutes les idées sont les bienvenues. Notre objectif est simple : faire vivre notre village et offrir de beaux moments à nos enfants.

Aux futurs parents d'élèves : votre petit bout va bientôt faire sa rentrée ! N'hésitez pas à nous rejoindre. Vous pouvez vous investir selon vos envies et vos disponibilités. Nous serons ravis d'échanger avec vous lors de la brocante.

Recrutement – Anticipez la rentrée !

À partir de septembre prochain, **des postes vont se libérer au sein du bureau de l'association**.

Vous pourrez, par exemple, devenir secrétaire : gestion des mails, rédaction des comptes rendus de réunions, suivi administratif, aide à l'organisation des événements et communication avec les adhérents.

D'autres rôles au sein du bureau pourront également vous intéresser selon vos envies et vos disponibilités. Bien sûr, il n'est pas obligatoire de faire partie du bureau pour s'investir !

Vous pouvez tout à fait rejoindre l'aventure en tant que membre actif, en participant à l'organisation et à la vie des événements tout au long de l'année, selon le temps que vous souhaitez y consacrer. Chaque aide compte et chacun peut trouver sa place.

Merci à tous pour votre aide, votre bonne humeur et votre énergie.

C'est grâce à vous que notre village vit !

Association Fraternelle des Anciens de Penchard

A Penchard, les seniors (et plus âgés) sont appelés « **les Anciens Dynamiques** ». Les adhérents de notre association en sont les dignes représentants.

Si vous êtes seul ou en couple, et que ce temps maussade vous démoralise, **venez nous rejoindre**, et permettre à ce joli qualificatif de lui donner toute sa valeur en augmentant nos membres.

Nous proposons diverses manifestations telles que :

- Divers **repas, loto**, dont un pour lequel les bénéfices sont reversés par moitié à la recherche médicales de l'Institut Curie.
- **Des voyages ludiques.**
- **Des sorties spectacles ou théâtrales ...**

Pour permettre à notre association de perdurer, nous vous accueillerons avec le plus grand plaisir.

Téléphone : 01.60.09.57.25

Alors ! ... A bientôt !



Organisé par l'association ALORS

VIDE-GRENIER & BROCANTE

PENCHARD

Dimanche 7 juin
6h - 18h

Restauration et buvette
sur place

Merguez & Chipos

Emplacement : 2 m = 8 €


Option véhicule : + 2 €

Réservations directement ici :



Tennis club de Penchard (ASTP)


Adhésion saison 2026 / 2027

 **Inscription simplifiée** : cette année, inscrivez-vous directement en ligne sur ballejaune.com/club/ASTP

 **Nos formules d'adhésion**

 Adulte : 30 €  Jeune (-18 ans) : 20 €  Couple : 50 €  Famille : 80 €

 **Modes de paiement** : virement bancaire ou chèque

 **Accès aux courts** : une fois inscrit, vous recevrez par email les consignes pour l'utilisation des cadenas connectés via l'application Master Lock Vault.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail : tennis.penchard77124@gmail.com

Très bonne année tennistique !

Pour information, les inscriptions se feront sur **un an glissant**.

C'est-à-dire que les personnes qui ont adhéré le 1er septembre 2025 sont inscrits jusqu'au 1er septembre 2026.

Nous espérons pouvoir organiser une rencontre (enfin) avec tous les adhérents, et pourquoi pas organiser un petit tournoi.



Association des Jeux de Penchard

Voilà maintenant un an que l'association a ouvert ses portes et les soirées jeux habituelles continuent de battre leur plein.

Avec dans les vingt personnes venant à chaque séance, nous avons eu l'occasion de tester de nombreux jeux de société tous ensemble. Notre objectif reste le même : jouer un maximum. **Avec plus de 100 jeux et de nouveaux qui arrivent**, tous les participants trouvent ce qu'ils sont venus chercher, qu'ils soient stratèges ou plus tranquilles.

Toujours à la salle des fêtes de Penchard, le **premier et troisième mercredi du mois** ainsi que le quatrième mardi du mois. Ouverts de 18h30 à 23h, venez quand vous voulez pour venir tester c'est gratuit !

En plus des soirées jeux habituelles, nous souhaitons continuer à organiser des événements tournés autour du jeu cette année 2026.

Déjà deux soirées quiz d'organisées, et déjà deux réussites ! C'est une formule qui marche et qui est vouée, on l'espère, à devenir régulière. La première était en janvier, la seconde le 4 avril dernier. La prochaine n'est pas encore décidée mais vous serez bien vite tenus au courant sur le panneau lumineux de la ville.

Et ce n'est pas tout ce qui est prévu, mais pour le reste on vous garde la surprise. Regardez le panneau lumineux, vous serez bien vite tenus au courant.

Les prochaines soirées jeux de société prévues sont les : mercredi 29 avril, mercredis 6 et 21 mai.

Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail : associationjeuxpenchard@outlook.fr

On espère vous voir nombreux !



INSCRIPTIONS

SAISON 2026-2027

CLUB DE TENNIS DE PENCHARD

TOUS NIVEAUX
BIENVENUS

ADULTES : 30€

COUPLES : 50€

FAMILLE (3 PERS ET +): 80€

JEUNES : 20€

INSCRIVEZ-VOUS
EN LIGNE

ballejaune.com/club/ASTP



Equipe municipale

Si dans certaines communes, les dernières élections municipales ont été sources d'agitation, voire de passions, à Penchard, elles se sont montrées discrètes, apaisées et sans suspense, avec une seule liste présentée. On peut y voir un signe de stabilité, de confiance, ou même d'unité. On peut aussi y voir celui d'un choix qui n'a pas vraiment eu lieu.

Se porter candidat à une élection, quelle qu'elle soit, et même en l'absence de concurrence, n'est pas un geste anodin. C'est en effet, prendre sur son temps, sur sa tranquillité, et sur sa vie personnelle pour prendre des décisions qui ne feront pas toujours l'unanimité.

C'est accepter d'être visible, critiqué, sollicité. Mais c'est avant tout faire preuve de courage ! Il est tellement plus facile de critiquer derrière son écran d'ordinateur, en se pensant tout puissant et bien plus compétent.

S'engager c'est savoir faire preuve d'humilité et avoir conscience qu'on peut toujours mieux faire, avec pour seul et unique but, l'intérêt collectif. C'est d'ailleurs l'échange et la confrontation des idées qui fait la richesse des débats.

Ainsi, cette unique liste pour Penchard ne nuira pas à la qualité des échanges.

En effet, au sein d'une équipe majoritairement renouvelée, chacun des élus s'est engagé pour participer, proposer, interpellier, imaginer au bénéfice de notre village

Nous comptons avoir une réelle confrontation d'idées au bénéfice de la collectivité.

Mais l'engagement ne se résumant pas à une élection, il reste diverses façons de faire entendre utilement votre voix : dans les réunions publiques, dans les associations, dans les projets collectifs...

Que ce nouveau mandat donne envie à d'autres de s'impliquer, de proposer, de débattre et de construire ensemble l'avenir de Penchard !

Géraldine DUPARAY

1ère adjointe en charge des finances

VIE PRATIQUE

Rappels de civisme, pour bien vivre ensemble

Concernant le bruit

Le Code de la santé publique (articles R. 1336-5 à R. 1336-16) établit que tout bruit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé humaine. A ce titre, **nous vous invitons à respecter scrupuleusement les plages horaires** indiquées ci-dessous : il en va de la bonne tranquillité du voisinage !

- **Tapage nocturne** : Interdit de 22h à 7h, qu'il soit ponctuel ou répétitif. Ce bruit gênant peut entraîner une amende (68 € si réglée dans les 45 jours, 180 € après).
- **Travaux de bricolage et de jardinage (tonte et autre)** : Autorisés du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h00, ainsi que le dimanche matin de 10h à 12h.



Si vous prévoyez de faire du bruit ponctuellement, pensez à avertir vos voisins.

Concernant le brûlage des déchets

Il est strictement interdit en France de brûler les déchets verts (feuilles mortes, branches, gazon coupé, etc.) à l'air libre ou dans des incinérateurs individuels, conformément à l'article L.541-21-1 du Code de l'environnement et à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Cette interdiction s'applique à tous les particuliers. Et a fortiori, le brûlage de tout autre matériau est également strictement interdit.

Le “PROTO” ou Protoxyde d’azote : attention aux risques !

Depuis 2020, les signalements d’intoxications liées à l’usage détourné du PROTO, sont en hausse continue. Ce gaz dit « hilarant », **peut entraîner une dépendance ainsi que des complications sévères, parfois irréversibles, sur le système nerveux et le système cardiovasculaire.**

C’est un gaz médical à usage réglementé, à visée anesthésique et/ou analgésique. Il est également utilisé pour un usage culinaire, sous forme de cartouches (pour les syphons à Chantilly par exemple) ou de bonbonnes de gros volume, il est alors pur et **d’autant plus dangereux.**

Son usage concerne un **public jeune** avec des consommations répétées, voire massives de cartouches ou de bonbonnes culinaires, en l’inhalant par le biais d’un ballon, à la recherche d’euphorie et de désinhibition.

Quels sont les risques ?

- **Engourdissement** des bras et des jambes
- **Asphyxie** par manque d’oxygène
- **Perte du toucher**
- **Perte de connaissance**
- **Désorientation**
- **Vertiges**, difficultés à bouger ou à marcher
- **Chutes**
- **Accident de la voie publique**
- **Brûlure** par le froid du gaz expulsé, picotements ou sensations de décharge électrique
- **Complications neurologiques sévères**, avec troubles de la marche et nécessité de rééducation fonctionnelle
- **Complications hématologiques et/ou vasculaires**, (anémie, thrombose veineuse ou artérielle)
- Installation d’une **addiction** et autres complications psychiatriques



La consommation du PROTO associée à d’autres produits (alcool, drogue) majore les risques.

PROTO = DÉLIT

Une loi est en cours d’élaboration (projet de loi du 25 mars 2026) : elle prévoit une sanction pour les consommateurs, d’un **an de prison et 3 750 € d’amende** au minimum, avec une possibilité de saisie du véhicule si le consommateur en est le chauffeur.

Si vous êtes témoin de telles situations ou si vous rencontrez des difficultés à arrêter votre consommation, parlez-en à votre médecin ou appelez le **08 00 23 13 13**, 7 jours sur 7, de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit.

ÉLIMINATION des cartouches vides

Apporter les bonbonnes dans une **déchetterie locale** dans le contenant spécifique ou dédié aux déchets dangereux. Attention : toutes les déchetteries n’acceptent pas ces déchets.

ÉLIMINATION des cartouches non vidées

Ne pas les jeter dans le bac de tri, car il y a un gros risque d’explosion dans les camions de collecte, les centres de tri et surtout dans les fours des usines d’incinération, et **les rapporter en magasin ou revendeur agréé BUTAGAZ**, ou en déchetterie (pour celles qui acceptent de les prendre).



Mise en garde : campagne de mise à jour de l'Assurance Maladie

Vous allez peut-être recevoir un message officiel dans les prochains jours.



L'Assurance Maladie lance une vaste campagne de notification auprès de millions d'assurés français. Ce courrier électronique n'est pas une arnaque, contrairement à ce que beaucoup pourraient craindre.

Comment reconnaître un vrai message de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie ?

L'adresse d'expédition reste un premier élément à contrôler avec attention. Les mails proviendront toujours des expéditeurs suivants : @app.assurance-maladie.fr, @assurance-maladie.fr, @info.ameli.fr ou @ameli.fr.

De plus, le message ne demande jamais de communiquer vos identifiants par retour de mail.

L'organisme ne réclame pas non plus de paiement immédiat via un lien externe. En revanche, il peut vous inviter à vous connecter sur votre espace personnel Ameli.

- Vérifiez l'adresse email de l'expéditeur avec soin
- Ne cliquez pas sur les liens suspects dans le message
- Connectez-vous directement sur le site Ameli officiel
- Ne communiquez jamais vos identifiants par email
- Méfiez-vous des demandes urgentes ou menaçantes

L'Assurance Maladie cherche à **maintenir les données** à jour pour tous ses assurés. Cette mise à jour garantit un meilleur suivi des droits et des remboursements. Elle permet aussi d'éviter des erreurs administratives parfois coûteuses.

Les informations obsolètes peuvent créer des blocages dans le traitement des dossiers. Certains assurés se retrouvent alors temporairement sans couverture. Désormais, **la caisse anticipe ces problèmes grâce à des campagnes proactives.**

Les arnaques par email se multiplient chaque année en France. Les escrocs profitent de la confiance accordée aux institutions publiques. L'Assurance Maladie reste une cible privilégiée pour ces tentatives de fraude.

Une fois le message identifié comme authentique, **rendez-vous sur votre espace personnel Ameli** pour effectuer les démarches demandées, qui ne vous prendront que **quelques minutes** seulement.

Soyez vigilants !

LE COIN DES PENCHARDAIS

Coucher de soleil
Nuit blanche sans étoile
Matin sans éveil

Bastien SPANHOVE (11 ans)

Haïku issu du recueil

Poèmes tout en vert (2023)

réalisé lors d'un atelier de la bibliothèque

Distribution des sacs à déchets verts à Penchard



Le ramassage des sacs à déchets verts a repris tous les mardis à Penchard depuis le début du mois d'avril 2026. Le ramassage se poursuivra jusqu'à fin novembre.

Nous vous rappelons que les sacs à déchets verts doivent être **sortis sur le trottoir uniquement le lundi soir.**

La prochaine distribution de sacs à déchets verts aura lieu le samedi 30 mai de 9h à 12h à l'atelier technique communal (au bout de l'allée du bois d'Automne).

Les distributions suivantes auront lieu :

- le samedi 19 septembre 2026
- le samedi 17 octobre 2026

Attention : il ne sera plus distribué de sacs à déchets verts en mairie. Nous vous remercions donc d'anticiper et de vous rendre disponibles aux dates de distribution pour obtenir vos sacs.

CROQUE COURGETTE/KIRI/JAMBON

Il saura satisfaire toute la famille et sera adopté par les plus petits, en alliant le fondant du Kiri, la fraîcheur de la courgette et le bon goût du jambon

INGRÉDIENTS (pour 4 personnes)



8
tranches de pain
de mie



1
courgette



4
Kiri



4
tranches de
jambon blanc



Beurre

PRÉPARATION (15min)

1. Laver la courgette, couper les extrémités et râper sans l'éplucher.
2. Sur les 4 tranches de pain, disposer la moitié de la tranche de jambon, de la courgette râpée, 1 Kiri, encore de la courgette et l'autre moitié de la tranche de jambon.
3. Recouvrir avec la 2e tranche de pain de mie.
4. Déposer une noisette de beurre sur chaque croque.
5. Faire chauffer l'appareil à croque-monsieur et mettre une noisette de beurre dans chaque emplacement (peut aussi se faire au four, mais les bords du croque ne seront pas soudés).
6. Y déposer les croques et faire cuire quelques minutes de chaque côté.

À déguster chaud avec une salade, ou à emmener en pique-nique !

*Bon
Appétit*



MAIRIE DE PENCHARD

📍 1 place de la mairie
77124 PENCHARD

🕒 Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi : 9h-12h

Mardi et mercredi :
9h-12h / 14h-18h

Vendredi :
9h-12h / 14h-16h

Samedi (permanence des élus) :
9h-12h

📞 Contact

01 64 34 10 86

Urgence : 06 71 14 25 22

✉ mairie@penchard.fr

🌐 www.penchard.fr

📱 @penchard.mairie

📖 BIBLIOTHÈQUE

Ouverte **mercredi & vendredi** de
16h30 à 19h, et le **1er samedi** de
chaque mois de **10h à 12h**

EGLISE DE PENCHARD

Baptême, mariage, obsèques :
Père OLIVIER

📞 07 45 64 24 13

+ PHARMACIE

Dimanche, jours fériés et la nuit

Pharmacie de garde (Jour)
Pharmacie d'urgence (Nuit)

Trouver votre pharmacie :

www.monpharmacien-idf.fr

Ou contactez le 118 918

Dans tous les départements d'Île de France, hors Paris, la réglementation impose de **contacter la gendarmerie ou le commissariat** de la zone recherchée pour obtenir les coordonnées de la pharmacie de nuit.

Quand déclarer vos revenus en 2026 ?

Ouverture de la déclaration en ligne : le **9 avril 2026**

Zone 1 départements 01 à 19 et non-résidents
Date limite le **21 mai 2026**

Zone 2 départements 20 à 54
Date limite le **28 mai 2026**

Zone 3 départements 55 à 976
Date limite le **4 juin 2026**

Date limite au format **papier** :
le **19 mai 2026**



+ DÉCÈS

NEVES DOS SANTOS Alfredo
décédé le 24 mars 2026

📅 AGENDA

COMMÉMORATION

Vendredi **8 mai 2026**

BROCANTE ALORS

Dimanche **7 juin 2026**

INAUGURATION ÉCOLE

Samedi **20 juin 2026**

Dates des passages de la balayeuse à Penchard

Mercredi 20 mai 2026

Mercredi 17 juin 2026

Mercredi 16 juillet 2026

Mercredi 19 août 2026

📞 NUMÉROS UTILES

Commissariat (Meaux) :
Avenue Salvador Allende
01 60 23 32 17

Gendarmerie (Meaux) :
3 rue Noéfort
01 64 34 08 90

SOS Femmes (Meaux) :
01 60 09 27 99

Hôpital (Meaux) :
6-8 rue Saint-Fiacre
01 64 35 38 38

SOS Médecins : **3624**

Enfants en danger : **119**

Urgence sociale : **115**

Urgence (EU) : **112**

Pompiers : **18**

Police : **17**

Samu : **15**

Journal d'information municipal trimestriel et gratuit

Editeur : Commune de Penchard,

1 place de la mairie - 77124 PENCHARD

Responsable de la publication : M. le Maire de Penchard

Conception : Jérémy BARDEAU, Kelvine ROUSSEAU

Rédaction, photos : Vos élus municipaux (sauf signés ou mention en marge).

Dépôt légal à parution : Bibliothèque Nationale de France

Tirages : 500

Impression : Hello Print

Distribution : Vos élus municipaux

Vous souhaitez publier ?

Vous souhaitez partager une idée, une expérience, un savoir-faire ou encore proposer vos talents de reporter/journaliste, le journal "Le Petit Penchardais" est à la disposition de tous les Penchardais.

Pour une publication dans le prochain numéro, merci de transmettre votre demande par email à l'adresse suivante : mairie@penchard.fr